



Audio-conférence du 17 avril 2020 entre les OS et la DRFiP 35

Cette audio-conférence fait suite à celle de mardi, qui n'avait pas permis d'aborder certaines questions précises sur le déroulement de la campagne IR(Impôt sur le revenu).

Le DRFiP a d'abord précisé quelques éléments:

-Mesures sanitaires :

Une nouvelle fiche a été adressée ce matin. Il s'agit d'instructions complémentaires de la Centrale à préconiser au niveau local : pauses méridiennes, obligation pour les agents de nettoyer leur poste de travail. ; Cette fiche précise par ailleurs les critères d'octroi des masques (plus de priorité pour les agents des SIP). Les masques seront attribués aux agents en fonction principalement de 3 critères : agents revenant de quatorzaine, , agents qui seraient amenés à ne pas pouvoir respecter la règle de la distanciation de 2 m , agents utilisant des transports en commun. Le quota sera de 2 masques par jour et par agent.

- Agents présents dans les SIP :

Aujourd'hui, 43 agents travaillent en présentiel en SIP, 70 agents en présentiel sont attendus en plus la semaine prochaine, soit un maximum de 110 agents en présentiel à partir de lundi 20 avril. Le DRFiP a rappelé qu'il n'y avait pas de norme. Un ajustement à la baisse ou à la hausse se fera en fonction des charges de travail, mais la direction fait état de «souplesse et d'agilité».

- Concernant le télétravail, dans le cadre de la campagne IR :

71 agents seront en télétravail la semaine prochaine, soit 1/3 des effectifs des SIP. La DRFiP veut aller plus loin.

Un travail est en cours pour l'attribution de téléphones portables, mais le chiffre n'est pas encore arbitré par la Centrale. Une dotation devrait arriver d'ici la fin du mois, le bémol : il faut obtenir des lignes auprès des opérateurs téléphoniques (et cela ne semble pas gagné d'avance).

- Equipements sanitaires pour les SIP :

Ils sont en cours d'acheminement: masques, gel hydro alcoolique, casques téléphoniques individuels pour les pools téléphoniques, désinfectant. Le directeur s'est engagé à ce que tout soit prêt pour pour chaque SIP du département le lundi 20 avril .

La DRFiP a indiqué utiliser le stock de fournitures sanitaires. Mais, le médecin de prévention fait le point avec les gestionnaires de sites concernant les besoins (gels individuels, spray nettoyants...). Des consignes sont données à nos collègues Berkaniens mais aussi aux sociétés de nettoyage d'intervenir sur les postes inoccupés à ce jour.

Restauration collective :

Le DRFIP est vigilant sur la restauration collective, il a annoncé une amélioration des paniers repas à venir.

La CGT a fait état de ses inquiétudes concernant une campagne IR en «mode dégradé», (terme utilisé par le DG lui-même) étant donné la complexité des procédures liées au PAS (charges pilotables ou non en matière de RF,...), absence d'envoi de la déclaration papier aux usagers qui n'ont pas opté pour la dématérialisation, mise en place de la déclaration implicite.

La CGT a dénoncé un cadrage tardif de la DG (note du 16 avril à 23 h), et a rappelé que ce choix de cette campagne IR en mode dégradé par la DG ne doit pas conduire à tenir pour responsables les agents des difficultés auxquelles ils vont inévitablement être confrontés, en plus des difficultés rencontrées par chacun, quotidiennement, du fait du confinement.

Les agents ne doivent pas être les boucs émissaires des choix de la DG quant au maintien de la campagne et des mesures prises pour son organisation. Cette campagne en dehors même de la crise sanitaire s'annonçait déjà comme « une usine à gaz ».

La CGT a rappelé en outre que le CHS-CT n'avait pas émis d'avis sur la campagne

Solidaires a fait lecture d'une déclaration liminaire, et a indiqué ne pas avoir fait remonter de question à la DRFIP sur les fiches de campagne IR.

La CFDT a également indiqué ne pas avoir de question technique à soulever, mais a souligné que l'ordonnance du 15 avril sur les congés suscitait des interrogations de la part des agents.

FO a expliqué attendre des réponses sur les questions adressées par mail à la DRFIP.

Le DRFIP a ensuite répondu aux questions envoyées par les OS en amont de cette audio conférence :

Réponses aux questions de la CGT :

Souscription de la déclaration des revenus, communication à faire auprès des usagers :

Nous sommes dans une situation inédite avec la mise en place de la déclaration dite implicite, attention à une communication gouvernementale ultra-simpliste du type " il n'y a plus de déclaration à faire pour 80% des foyer fiscaux", c'est totalement faux (frais réels, dons, cotisations syndicales, aide à domicile, crédits et réductions d'impôts...). Il y a risque de voir le taux de défaillants IR exploser, et par voie de conséquence une masse de travail supplémentaire pour les agents des SIP.

La DG doit donc absolument communiquer sur l'importance de la souscription de la déclaration des revenus, pour tous les usagers, imposables ou non, c'est essentiel, y compris pour déterminer le taux du PAS, et sans dénigrer la souscription. Le principe de la déclaration implicite remet de fait en cause le système déclaratif (même si cet argument avait été qualifié par un représentant de la Direction de "débat de comptoir" en CHS-CT il y a quelques semaines, nous en reparlerons...).

Avec l'absence d'envoi de la déclaration papier à tous les usagers disposant d'un compte fiscal, y compris ceux qui n'ont pas opté pour la dématérialisation, la DG a-t-elle prévu de communiquer auprès de ces usagers qu'ils ne recevront pas de déclaration papier ?

Réponse de la direction: nous partageons votre souci sur l'importance de la communication à mettre en œuvre auprès des usagers, le ministre doit intervenir lundi. La réponse doit effectivement être

très précise à l'égard des usagers. Au niveau local, la DRFIP se rapproche des médias locaux, Ouest France, France 3, France Bleu Armorique pour informer sur la déclaration automatique et sur l'absence de déclaration papier. Des « mass- mail » sont également en cours d'envoi auprès des usagers.

Question en lien avec la précédente, que dire à un usager qui demande à recevoir sa déclaration papier dans la mesure où il n'a pas opté pour ne plus la recevoir ?

Réponse de la direction:

Il faut faire preuve de pédagogie. Les éléments de langage à tenir sont les suivants :

- si l'utilisateur a souscrit sa déclaration papier l'an dernier, il va la recevoir, il doit patienter.
-s'il a fait une télédéclaration l'année dernière, il faut lui expliquer qu'il dispose sur internet de tout les éléments préimprimés, que la télédéclaration est un acte écologique (« c'est bon pour les arbres »), et que la situation sanitaire ne permet pas d'édition tous les documents. Il faut expliquer aux usagers l'intérêt de la déclaration en ligne (écologie , situation sanitaire etc)

Retour des agents dans les SIP :

Dans quels délais les agents amenés à retourner dans les services ou à travailler chez eux dans le cadre de la campagne IR sont ils prévenus, doivent ils pointer, comment régulariser leur situation d'ASA sur SIRHIUS ?

Réponse de la Direction:

Les agents ont déjà été prévenu pour lundi prochain, ils doivent pointer comme d'habitude, la régularisation sur SIRHIUS est effectuée par les chefs de services. Ceux-ci ont eu toutes les consignes l'encodage peut être fait par 1/2 journée dans SIRHIUS

Saisie des déclarations papier :

Concernant la saisie des déclarations, les fiches locales prévoient la possibilité d'une saisie des déclarations papier « simples » par des agents du recouvrement. La CGT rappelle que la saisie des 2042 doit rester une mission des agents des secteurs, la notion de "déclaration simple" reste toujours floue, sauf à considérer que la saisie des déclarations ne mérite aucune compétence ou expérience particulière. On a malheureusement constaté dans le passé que ce type de raisonnement pouvait engendrer un gros travail de régularisations et de corrections par la suite (contentieux, RS etc).

Réponse de la Direction: les chefs de service ont une autonomie en la matière, il s'agit de faire fonctionner la «solidarité inter-services.» Les agents de la comptabilité sont amenés à venir travailler dans les services, ils ne sont pas mobilisés tout le temps, il est normal qu'ils puissent aider leurs collègues à la saisie. Ils pourraient également aider à l'accueil primaire.

Accueil téléphonique de premier niveau, point sur l'appel au volontariat (question FO)

Les plages d'accueil téléphonique sont sur la demi-journée, matin et après midi:

6 lignes pour Rennes Magenta, ce qui nécessite 12 volontaires (2 x 3 heures) ; pour les SIP hors Rennes, 2 lignes sont prévues (soit 4 agents ?).

La direction fait état de 23 volontaires à la date d'hier, 2 de plus ce matin, soit 25 et d'autres sont attendus, donc environ 30 agents en tout.

La CGT est également intervenue sur des points non adressés par mail en amont :

Calendrier et saisie des 2042 :

Compte tenu du calendrier rapproché, la CGT souhaite qu'aucune pression ne soit exercée sur les agents.

Deux niveaux de réponses de la part de la Direction:

Une première réponse a consisté à dire qu'il n'y aurait pas de pression. Mais, Mme MLYNARSKI a de suite nuancé ces propos en mettant un bémol : s'agissant du traitement des déclarations, si on veut éviter qu'elles ne soient considérées à tort comme des déclarations implicites, il faut absolument respecter les calendriers de saisie fixés.

Traduction CGT:

niveau 1: il n'y aura pas de pression,

niveau 2: mais si, il y aura de la pression.

Chacun appréciera, et ce d'autant plus que la DRFIP a précisé que l'objectif était : « un taux de saisie des déclarations le plus important dans l'intérêt général ».

Renfort du PCRП et DIRCOFI:

La CGT s'étonne du tableau de mobilisation envoyé par la DRFIP aux agents mobilisés, souhaiterait que celui ci fasse l'objet d'aménagement.

« Vous avez fait le choix d'affecter les agents du PCRП (Pôle contrôle revenus et patrimoine) par SIP, sans tenir compte des missions et connaissances exercées par chacun au sein de cette structure, il n'y a pas eu de recensement des missions et compétences de chaque agents. Vous n'avez pas pris l'aval de l'encadrement alors même que celui-ci connaît le mieux les agents et qu'il a déjà géré les campagnes IR /IFI (Impot sur la fortune immobilière) précédentes.

Le PCRП fonctionne selon des attributions qui diffèrent d'un agent à l'autre.

Comment un agent effectuant du contrôle succession, de l'IFI et affecté à un SIP pourra t il venir en aide au SIP sur des questions d'IR ? Certains agents n'ont jamais fait de renseignements complexes et se retrouvent affecté à un SIP?

Pourquoi certains agents mobilisables ont il été exclus du dispositif ? Pourquoi certains volontaires pour le télétravail et compétent en IR ont il été exclus ?

Les agents du PCRП n'ont pas les connaissances sur le PAS (prélèvement à la source), ils n'ont pas eu les formations sur le PAS il ne maîtrise pas GesPAS , ils ne sont donc pas en mesure de répondre sur les questions PAS. »

Réponse de la direction :

Il n'y a pas d'inquiétude concernant la capacité des agents du PCRП à s'approprier BALFUS et le contact des SIP, ils pourront se rapprocher des responsables des SIP et de leurs encadrants pour un accompagnement.

Les agents n'ont pas vocation à répondre sur les sujets relatifs au PAS.

Pour les agents du PCRП, ils renseigneront comme les années passées sur les revenus étrangers les revenus patrimoniaux et sur l'IFI .

Comment ne pas rester perplexe face à ses réponses. La DRFIP est totalement déconnectée des réalités , elle ne semble pas connaître les missions et compétences des agents.

Usage du téléphone privé des agents:

Le directeur a expliqué avoir demandé des portables supplémentaires, sans chiffrer le nombre, nous avons fait valoir que l'usage du portable privé des agents posait de nombreuses difficultés, dont celle du numéro masqué qui apparaît. Nombre d'utilisateurs ne répondent plus aux numéros masqués, du fait de tous les abus du démarchage téléphonique, et si on laisse un message à l'utilisateur sur son répondeur, comment faire puisque l'on ne peut pas laisser notre numéro de téléphone privé.

Réponse de la direction:

Nous préviendrons les usagers qu'ils pourront être joints par téléphone par nos services . Et nous disposons de la possibilité de fixer un accueil sur rendez vous par téléphone à l'utilisateur.
Comment ne pas être sceptique face à une telle réponse.

Usagers en situation de handicap et/ou en « rupture numérique »:

Quelles solutions pour les usagers qui venaient faire souscrire leur déclaration internet dans les services, mais qui ne sont pas en mesure de le faire seul de chez eux ?

Réponse de la Direction:

Effectivement, c'est un sujet intéressant qui demande réflexion. Le dépôt papier étant prévu le 12 juin, on reviendra ultérieurement sur cette problématique. Il faut rassurer les usagers.

Ultérieurement ? Mais la campagne commence lundi ! Nouvelle réponse qui ne fait qu'accroître nos inquiétudes.

Ouverture du courrier:

La CGT a insisté sur le travail important que représentait dans la période l'ouverture du courrier imprimé 1236 (mise à jour de taxe d'habitation), un nombre de déclarations papier qui restera donc important dans la mesure où le niveau de télédéclaration a atteint un plafond, absence de vacances, règles sanitaires et de distanciation sociale...

Réponse de la Direction: effectivement, nous y serons attentifs.

Point régulier campagne IR:

La CGT souhaite avoir un document spécifique établissant très précisément l'ensemble de la situation par SIP et par service venant en aide à la campagne IR (PCR, Brigade patrimoniales volontaires) :effectifs théoriques, agents empêchés ne pouvant pas être appelés télétravailleurs/télétravailleuses nombre d'EDR sollicités et dans quels SIP., les possibilités supplémentaires pour le travail à distance

Nous souhaiterions au quotidien avoir les effectifs dans chaque SIP pour suivre le plus précisément possible le nombre de collègues présents à compter du 20 avril.

Réponse de la Direction: nous ferons un point hebdomadaire. Nous avons nous aussi du travail.

Pour la CGT, un point hebdomadaire est insuffisant. Les chefs de service font un point journalier des effectifs présents, en télétravail, en ASA...des planning se mettent en place. La CGT souhaite une transparence totale au . La CGT travaille au quotidien et est garante de la santé des agents.

Après le 11 mai (questions toutes OS)

La CGT fait état avec les autres OS, de lourdes inquiétudes sur la période de campagne IR «en mode déconfinement», ne risque t'on pas une ruée dans les services ?

Réponse de la direction:

Nous ferons preuve de souplesse et d'agilité dans la première période et nous suivrons les évolutions par la suite.

Toutefois, si un report peut être envisagé, il ne serait que très limité du fait des basculements informatiques en lien avec la déclaration implicite notamment.

Pour la CGT, cette dernière partie de la campagne IR reste aujourd'hui un point particulièrement inquiétant.

Ordonnances du gouvernement: jours de RTT congé et primes (questions toutes OS):

Les OS ont manifesté leur opposition à l'ordonnance du 15 avril sur les RTT et congés qui seront décompté aux agents.

Le DRFIP indiqué ne pas avoir la main sur ce sujet.

Le DG a discuté des 10 jours de congés et RTT imposés avec le organisations syndicales nationales.

La DGFIP ne peut s'extraire des décisions prises au niveau de la fonction publique.

Le DRFIP relève qu'actuellement une question reste en suspens pour les télétravailleurs qui ont exercés sur des missions non essentielles, sont- ils dans le dispositif prévu de l'ordonnance ?

Pour la Fédération des Finances CGT, c'est un racket inacceptable, et elle ne laissera pas faire.

Prochaine audio-conférence mardi 21 avril à 14 h 30

La délégation CGT Finances publiques
(Nathalie HARDY, Jean-François LEBE, Joël GARNIER,
Bruce DERRIEN)

Rennes le 17 avril 2020